

ARRÊTÉ DU MAIRE

G23/088

OBJET

Modification des horaires
Jardin des Expositions
Bourse d'échange
17 septembre 2023

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-4,

Vu l'arrêté du maire G22/081 réglementant l'accès au public des parcs et jardins de la ville,

Considérant qu'en raison de l'animation « bourse d'échange », organisée le 17 septembre 2023, dans le Jardin des Expositions du Pâtis, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : En raison du montage et du démontage de cette animation, le jardin sera fermé au public :

- Le vendredi 15 septembre 2023 de 17h00 à 21h00
- Le samedi 16 septembre 2023 de 07h30 à 21h00
- Le dimanche 17 septembre de 07h30 à 08h00 et de 17h00 à 21h00

Le jardin sera ouvert au public aux horaires d'ouverture de l'animation :

- Le dimanche 17 septembre 2023 de 08h00 à 17h00

ARTICLE 2 : Il est fait obligation aux organisateurs de respecter l'arrêté N° G 22/081 réglementant les parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Bertheau Ludyvine, présidente du Club Sury Auto Collection,
 - M. le Directeur de la Police Municipale,
 - M. Le Commandant de Police Nationale de Montargis,
 - M. le Responsable du service Cadre de Vie,
 - M. le Responsable des services techniques,
 - Mme la Directrice Générale des Services de la Ville,
- lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de Montargis.

Fait à Montargis, le 6 juin 2023

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis.



Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>